

Municipales 2026

La bataille du stationnement au cœur des 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>

Pages 10 & 11

Narcotrafic

La DZ Mafia menacée par un nouveau groupe ?

Page 7

Cyclisme

Le CIC Tour de La Provence revient du 13 au 15 février

Page 36

# La Provence.

Marseille

Mercredi 14 janvier 2026 - n°10441 - [laprovence.com](http://laprovence.com)



Justice à Marseille

## Les grands procès de 2026

Rue d'Aubagne, patron de la CGT, clan Yoda et "bars à filles" de l'Opéra... Ces affaires qui feront la Une de l'actualité judiciaire cette année. **Pages 2 & 3** / PHOTOS LP



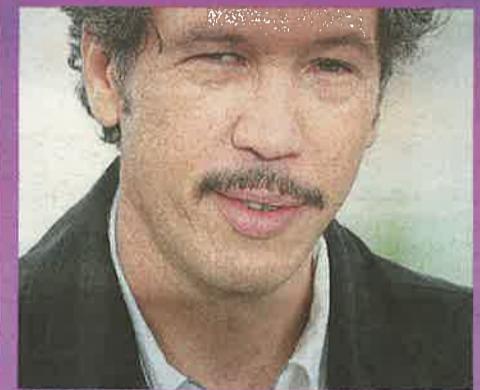
Football

L'OM torpille Bayeux (0-9) et affrontera Rennes en 8<sup>es</sup> de finale

/ PHOTO GILLES BADER

Pages 32 & 33

Sorties Cinéma



ARCHIVES AFP

Interview

Reda Kateb dans la peau d'un faussaire

En salles

Tous les films à voir cette semaine... et ceux à éviter

Et surtout

Les horaires des séances près de chez vous

Pages 40 à 42



0 2026 - 0114 - 1,90 € - 0

# Les grands procès de 2026 en Provence

**JUSTICE** Drame de la rue d'Aubagne en appel, Félix Bingui, chef présumé du clan "Yoda", têtes pensantes de la DZ Mafia, bébés congelés dans le Vaucluse... L'année judiciaire s'ouvre sur une série de procès très attendus dans la région, mêlant haut du spectre du narcobanditisme, figures politiques et affaires criminelles les plus sensibles. Par T.B., L.D'A., M.DG., P.G., M.S. (Photos LP, illustration D.A.)

## MARSEILLE

### Félix Bingui, le chef du clan Yoda, jugé pour le trafic de la Paternelle

Il est considéré comme le "patron incontestable" du clan Yoda dont la guerre (perdue) pour la conquête des points de deal contre la DZ Mafia a causé la très grande majorité de la cinquantaine de narmomicides, et 250 blessés, commis en 2023 à Marseille. Arrêté au Maroc, où il s'était réfugié, en mars 2024, extradé en France en janvier 2025, Félix Bingui, alias "Le Chat", comparaîtra devant le tribunal correctionnel de Marseille du 18 mai au 5 juin, au côté de 19 autres prévenus, pour répondre de "trafic de stupéfiants", "association de malfaiteurs" et "blanchiment". En cause, la gestion entre 2021 et 2023 du point de deal de "La Fontaine", à la Paternelle, le plus rentable de la ville à l'époque, avec des gains en liquide pouvant grimper jusqu'à 100 000 euros par jour. C'est dans l'objectif d'une OPA sur cette poule aux œufs d'or qu'une association de plusieurs narcos, devenue la DZ Mafia, s'était lancée dans un conflit sanglant avec Yoda et Bingui. Actuellement incarcéré dans la prison de haute sécurité de Vendin-le-Vieil, Félix Bingui, âgé de 38 ans et présenté comme un homme calculateur et intelligent, conteste sa participation. Le procès sera placé sous très haute sécurité.



## DIGNE-LES-BAINS

### Cagoulé, il viole sa femme : une affaire hors norme

Du 18 au 29 mai 2026, la cour criminelle des Alpes-de-Haute-Provence s'intéressera à une affaire "qui sort de l'ordinaire", dixit le procureur de Digne-les-Bains. Dans le box, un homme - actuellement en détention provisoire - devra répondre de faits de viol sur sa femme, commis en juin 2024 dans le petit village de Marcoux. "L'accusé avait mis en scène des agressions à son domicile, détaille le procureur de la République. Il disait entendre des bruits sur ses volets, alors il sortait pour voir ce qui se passait. Il revenait ensuite dans le domicile avec des griffures partout sur le corps. Il avait aussi mis des mots de menace sur le véhicule de sa femme." Jusqu'à ce jour de juin 2024 où ses mises en scène montent encore d'un cran. Il pénètre cagoulé dans son domicile, monte dans la chambre à l'étage, sort sa femme de la douche avant de la ligoter et de la violer. Le tout, en se faisant passer pour un agresseur. "Il redescend ensuite et met en scène sa propre agression avant de retourner voir sa femme et de lui demander comment elle va", poursuit le magistrat. Mais sa femme a fini par comprendre que son agresseur était en réalité... son mari. Ce dernier a fini par reconnaître les faits en invoquant un couple qui battait de l'aile.



## AIX-EN-PROVENCE

### Christopher Aouni accusé de meurtre sur le parking d'une maternité à Martigues

Le 3 septembre 2018, aux alentours de 7h30, un homme est abattu sur le parking de l'hôpital des Rayettes, à Martigues. Déclarée morte une quinzaine de minutes plus tard, la victime accompagnait sa compagne, sur le point d'accoucher. Quelques heures plus tard, Christopher Aouni est interpellé alors qu'il reçoit des soins pour une blessure par balle à l'épaule. Pour les services d'enquête, il est l'auteur de l'assassinat de "Zebu", commis le matin même. Un homicide visant à éliminer ce membre de la bande criminelle dite de Marignane/Gignac à laquelle Christopher Aouni appartenait jusqu'à sa scission en février 2018. Il sera jugé pour "meurtre en bande organisée" du 31 août au 23 septembre devant la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône.



## MARSEILLE

### Effondrements de la rue d'Aubagne : refermer la plaie judiciaire

C'est devant la cour d'appel d'Aix qu'ils seront jugés. Mais c'est bien à Marseille, dans la salle des procès hors norme de la caserne du Muy - la seule de taille - que les prévenus du second procès des effondrements de la rue d'Aubagne se présenteront le 2 novembre 2026, sept ans presque jour pour jour après la catastrophe qui avait causé la mort de huit personnes et déclenché une vague de mobilisation contre l'habitat indigne dans la deuxième ville de France. Le procès en appel durera sept semaines, jusqu'au 19 décembre. En première instance, dix des seize prévenus ont été condamnés, dont l'ancien élu Julien Ruas, l'architecte Richard Carta, l'avocat Xavier Cachard, le bailleur social Marseille Habitat et le syndic de copropriété Cabinet Liautard.



## AVIGNON

### Affaire des "bébés congelés" de Bédoin : le procès de la mère accusée d'infanticides

Aurélie S., 43 ans, sera jugée du 19 au 27 mars 2026 devant la cour d'assises du Vaucluse, à Avignon, pour le meurtre de deux nourrissons, deux petites filles, qui n'étaient pas jumelles, et qui sont nées à environ un an d'intervalle, il y a plusieurs années. Les bébés avaient été retrouvés morts dans le congélateur de son domicile à Bédoin, en décembre 2022. Les autopsies ont établi qu'ils étaient viables à la naissance et n'étaient pas mort-nés. Celle qui est également mère de trois autres enfants s'était défendue en arguant notamment que l'un d'entre eux était décédé consécutivement à une chute dans les escaliers. Lors de son procès, elle sera conseillée par Mme Charlotte Brès, qui l'assiste depuis le début de cette procédure, et Rémi Goehrs. Mme Marc Geiger interviendra, lui, dans les intérêts de la partie civile, en l'occurrence le père d'un des deux bébés décédés.



## CARPENTRAS

### Escroquerie au vin : le côtes-du-rhône était de la piquette

L'affaire du châteauneuf-du-pape frelaté devrait être jugée devant le tribunal de Carpentras dans le courant de cette année. Pour l'heure, ni le parquet, ni l'avocat du principal prévenu, M. Olivier Morice, n'ont communiqué de date précise de procès concernant cette fraude d'envergure bien rodée dans laquelle des vins sans appellation étaient vendus comme AOC, générant un préjudice estimé à 76,5 millions d'euros. Lex-PDG de la société Raphaël Michel, Guillaume Ryckwaert, ainsi qu'un caviste et un comptable, seront jugés pour escroquerie et tromperie en bande organisée. Au total, entre 2013 et 2016, la fraude porterait sur plus de 480 000 hectolitres de vin, soit l'équivalent de 13 piscines olympiques (15% de la production de côtes-du-rhône), selon un rapport de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Le vin bas de gamme était notamment vendu sous l'appellation prestigieuse châteauneuf-du-pape.



**MARSEILLE**

**Dix ans après, le procès des "bars à filles" de l'Opéra**



C'est toute une page d'histoire d'un Marseille révolu, avant la gentrification du quartier de l'Opéra, qui va être racontée du 30 mars au 3 avril 2026 devant le tribunal correctionnel de Marseille. Celle où de nombreux bars à "hôtesse", baptisés bars américains, ouverts à l'origine pour délester les portefeuilles des marins US, avaient pignon sur rue à côté du Vieux-Port. Nulle nostalgie dans ces lignes : une enquête ouverte sur le tard par les autorités a pu démontrer, kilomètres d'écoutes et nombreuses confidences d'ex-salariées à l'appui, que ces établissements pratiquaient la prostitution, que des jeunes femmes à peine mineures étaient exploitées, que la cocaïne circulait pour leur faire supporter leur sort, que des plus ou moins gros "voyous" étaient derrière des gérantes et des barmaids. En 2015, après un vase coup de filet, dix bars à "hôtesse" ont été fermés par la justice. Onze ans après, 18 personnes devront répondre à la barre de proxénétisme aggravé. Une vertigineuse plongée dans le passé...



L'affaire a défrayé la chronique dans le village de Bédoïn.  
/ PHOTO ANGE ESPOSITO

**MARSEILLE**

**Dans la foulée des municipales, le match Vassal-Davoux à la barre**

C'est l'un des scandales politico-médiatiques brûlants qui risque de s'inviter dans les élections municipales marseillaises. La bataille qui oppose la présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Martine Vassal, et son ancien directeur des relations internationales, Erwan Davoux, depuis qu'il l'a accusée de malversations en août 2025, trouvera un point d'orgue le 3 novembre 2026 devant le tribunal correctionnel de Marseille. La patronne du "Bateau bleu" marseillais y sera jugée pour diffamation, assignée par son adversaire qu'elle avait taxée d'"antisémite" et de "maître chanteur". Entre-temps, le paysage politique aura peut-être été rebattu par les élections... pour lesquelles Erwan Davoux s'est annoncé en novembre 2025 candidat en binôme avec Nora Preziosi.

**AIX-EN-PROVENCE**

**Bara, Ory, Harrat, Oualane... jugés pour la première fois aux assises**

Du 23 mars au 10 avril, la cour d'assises des Bouches-du-Rhône jugera, pour la première fois, ceux dont les noms alimenteront les enquêtes judiciaires portant sur la "guerre" entre les clans "Yoda" et de la "DZ Mafia". Trois semaines durant, Zaineddine Ahamada, Walid Bara, Adrien Faure, Gabriel Ory et Karim Harrat comparaîtront pour "homicide volontaire en bande organisée avec prémeditation", Amine Hedi Oualane, lui étant jugé uniquement pour "association de malfaiteurs". Les faits remontent au 30 août 2019 où, aux premières heures du matin, des coups de feu ont retenti au Formule 1 de Plan de Campagne, à Cabriès. Deux hommes, occupant une chambre étaient retrouvés morts, vraisemblablement tués pendant leur sommeil. L'un d'eux, Farid Tir, un des petits-fils de Saïd Tir, tué en avril 2011 et considéré comme un caïd des quartiers Nord à l'époque, venait alors s'ajouter à la longue liste de membres de cette famille de Font-Vert (14e), victimes d'une mort violente.

**MARSEILLE**

**Le patron de la CGT du port, Pascal Galéoté, sur le banc des prévenus**

Puissant secrétaire général de la CGT du Grand Port maritime de Marseille - syndicat ultra-majoritaire - Pascal Galéoté comparaîtra devant la justice correctionnelle le 28 avril 2026 aux côtés d'un autre délégué syndical. Tous deux sont soupçonnés d'avoir commis un abus de confiance pour détourner des fonds du CSE portuaire. L'enquête avait été ouverte à la suite d'un rapport alarmant de la Cour des comptes sur les activités du CSE entre 2014 et 2018. Placé en garde à vue par les enquêteurs de la brigade financière le 21 janvier 2025, Pascal Galéoté avait contesté avec force ces allégations, déposant des plaintes contre X pour diffamation et violation du secret de l'instruction.

**CORSE**

**Les gangs du Petit Bar et de la Brise de Mer face à leurs juges, en appel**



Cette année, deux bandes criminelles corses devraient être jugées devant la cour d'appel dans des dossiers instruits par la Juridiction interrégionale spécialisée de Marseille, compétente en matière de grand banditisme. D'un côté, la bande criminelle ajaccienne du Petit Bar renvoyée dans un dossier de blanchiment aggravé baptisé Email Diamant. Le 28 mai 2025, le tribunal correctionnel de Marseille avait prononcé des peines allant d'un an avec sursis à treize années d'emprisonnement. Vingt-quatre personnes avaient été jugées, neuf d'entre elles devraient être rejugées du 16 mars au 10 avril. Un point d'interrogation demeure néanmoins. Selon une source judiciaire, l'audience pourrait être déprogrammée afin de laisser à la justice le temps de juger en première instance Mickaël Ettori, présenté comme un membre éminent du clan et interpellé le 15 décembre 2025 après cinq ans de cavale. Par ailleurs, du 4 mai au 3 juillet, la cour d'assises d'appel rejugera le clan dit des héritiers de la Brise de mer. À sa tête, la justice place Christophe Guazzelli, soupçonné d'avoir assassiné Jean-Luc Codacci et Antoine Quilicchini, figures d'une bande rivale, le 5 décembre 2017 sur le parking de l'aéroport de Bastia-Poretta. En première instance, la cour d'assises des Bouches-du-Rhône avait prononcé, le 28 juin 2024, des peines allant jusqu'à trente ans de réclusion criminelle dont vingt de sûreté. Sur les quinze accusés, deux avaient été acquittés.